

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2023

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
07/12/2023

En exercice	Présents	Votants
14	11	12

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs CHERAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme LANDRÉ Béatrice qui a donné pouvoir
M. TYTGAT Loïc

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme CHERAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire explique que la précédente convention avec la fourrière animale de Naveil touche à sa fin et qu'il convient de la renouveler. Cette convention permet à la Commune, en cas de divagation de chien ou de chat, de confier à cette fourrière les animaux errants.

Le coût de cette prestation s'élève à 1.10 € par habitant et par an, soit un coût annuel de 1 137.40€. Les frais de déplacements sont fixés 1.00 € TTC/ km. La présente convention est d'une durée de 3 ans.


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention.
- de verser une redevance de 1.10 € par habitant et par an, quel que soit le nombre de chiens ou de chats errants amenés au refuge, soit un coût annuel de 1 033€.
- De fixer les frais de déplacements à 1.00 € TTC du Km.
- d'inscrire au budget 2024, au compte 611, les frais engagés par cette convention.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



CHÉRAMY Laure-Aline

Déposé en ligne le

19 DEC. 2023